



Extrait du UJFP

<https://www.ujfp.org/spip.php?article2183>

Campagne de soutien à Ameer Makhoul

- Pour comprendre - En Israël-Palestine -



A l'occasion du premier anniversaire de la condamnation du défenseur des droits de l'homme israélo-palestinien Ameer Makhoul, l'ACAT-France, Amnesty International, La Ligue des droits de l'Homme et la Plateforme Palestine s'associent pour lancer une campagne de lettres de soutien.

<dl class='spip_document_414 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>[JPEG - 42.7 ko] **Ameer Makhoul**

Citoyen arabe d'Israël, Ameer Makhoul est un défenseur des droits de l'Homme connu pour son action de défense des droits fondamentaux des Palestiniens, qu'ils vivent en Israël ou dans les territoires palestiniens.

Ce résident de Haïfa, marié et père de deux filles, est directeur d'Ittijah, un réseau d'ONG palestiniennes dont le but est de promouvoir la société civile palestinienne ainsi que des réformes sociales, économiques et politiques pour les Palestiniens privés d'accès aux infrastructures et services par les autorités israéliennes.

Il est également président du Comité populaire pour la défense des libertés politiques au sein du Haut comité de suivi pour les citoyens arabes d'Israël, un organe représentatif comprenant tous les partis politiques arabes et les maires des villages et des villes arabes d'Israël.

Ameer Makhoul a été arrêté le 6 mai 2010 par l'Agence de sécurité d'Israël, sur la base d'un mandat d'arrêt mentionnant des raisons de sécurité non précisées. Mis en état d'arrestation, sa détention provisoire a été prolongée jusqu'au 17 mai 2010.

Durant ses douze premiers jours de détention il n'a eu accès ni à un avocat ni à un médecin. Il a été soumis à des actes de torture et des mauvais traitements.

Le 27 mai 2010, le tribunal de Haifa a officiellement accusé Ameer Makhoul d'assistance à l'ennemi en temps de guerre, de conspiration avec l'ennemi, d'espionnage aggravé et de contact avec un agent étranger. Plusieurs de ces accusations se réfèrent au soupçon de conspiration avec un agent du Hezbollah. Selon le journal israélien Haaretz, le supposé membre du Hezbollah avec lequel aurait conspiré Ameer Makhoul serait en fait le fondateur d'une ONG jordanienne : le Groupe Arabe pour la Protection de la Nature dont l'objectif est de réparer les dommages environnementaux dus à la guerre au Liban et à Gaza.

Le 26 octobre 2010, pour que la charge d'assistance à ennemi soit abandonnée, sa défense a négocié avec le procureur militaire une procédure de « plaider coupable » (plea bargain) [\[*\]](#), qui peut être définie comme un accord négocié entre un procureur et un accusé au terme duquel l'accusé plaide coupable en échange d'une peine moindre ou de l'abandon de certaines charges. Ameer Makhoul a accepté de plaider coupable de peur d'être condamné à une peine beaucoup plus lourde à l'issue d'un procès qui se serait avéré inéquitable, dans la mesure où il n'aurait pas eu accès à la majorité du dossier de l'accusation classé secret et n'aurait donc pas pu préparer une défense efficace.

Le 30 janvier 2011, il a été condamné à neuf ans de prison pour les accusations de contact avec un agent étranger et d'espionnage aggravé, alors qu'aucune preuve substantielle n'a été produite par l'accusation et qu'Ameer Makhoul clame son innocence depuis son arrestation.

Fin septembre 2011, il a participé à une grève de la faim initiée par de nombreux prisonniers palestiniens pour

Campagne de soutien à Ameer Makhoul

protester contre leurs mauvaises conditions de détention, ce qui lui a valu d'être temporairement muté dans une autre prison, en guise de mesure punitive.

La condamnation d'Ameer Makhoul, particulièrement injuste, est symptomatique des pressions croissantes exercées par Israël sur les défenseurs des droits de l'Homme au motif que ceux-ci seraient hostiles à Israël et auraient un comportement antipatriotique.

Modèle de lettre

Nous vous invitons à adresser ce message de soutien à Ameer Makhoul, à l'occasion du premier anniversaire de sa condamnation. Vous pouvez imprimer le texte en anglais ci-dessous, le recopier au dos d'une carte postale ou encore le modifier si vous le souhaitez et l'envoyer à l'adresse suivante :

Ameer Makhoul

Department 1,

Gilboa Jail, 10900

Israël

Dear Ameer,

I am a member of Ligue des droits des l'Homme (French League of human rights) and I am deeply outraged by your sentence to nine years imprisonment because of your work for the rights of Palestinians who are living in Israel or under Israeli occupation.

I would like to express my strong support for all that you do in the field of human rights and to send you my warmest regards.

[*] Le plaider coupable, tel qu'il est pratiqué par la justice israélienne à l'encontre d'accusés palestiniens, repose dans de nombreux cas sur la pression exercée sur les accusés. Ces derniers acceptent souvent de plaider coupable de peur d'être condamnés à une plus lourde peine par des juges partiaux ou enclins à punir l'accusé de refuser de négocier avec le procureur et de les engager ainsi dans de longs procès.